



Rapport d'activité en application de l'article 39/3 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

SOMMAIRE

I. ORGANISATION DU CONSEIL	3
1. Personnel	3
2. Budget	4
3. Crise COVID 19	5
4. Bien-être au travail	7
5. Rencontre avec les barreaux	8
II. ASSEMBLEE GENERALE ET CHAMBRES REUNIES	9
1. Chambres réunies	9
III. FORMATIONS ET COLLOQUES	10
1. Formations et colloques	10
2. Formations données par le service juridique	10
3. Midis du Conseil	10
4. Jobdays	10
5. Projets universitaires	11
6. Visite de juges au Conseil	11
7. Invitation devant la commission de l'intérieur de la chambre des représentants	11
IV. APERCU DES DONNEES STATISTIQUES POUR L'ANNEE 2021	13
1. Aperçu de l'input et de l'output	15
2. Aperçu de la procédure en extrême urgence (EU)	25
3. Volume de travail des recours pendants du Conseil	26
4. Aperçu des recours en cassation	28
5. Rapport entre les Dicta des arrêts	29
6. Délai moyen de traitement d'un recours au Conseil	32
V. ANNEXES	33

I. ORGANISATION DU CONSEIL

1. Personnel

1.1. Données globales

L'évolution du personnel du Conseil du Contentieux des Etrangers sur les dix dernières années montre une diminution constante des effectifs du personnel administratif entre 2016 et 2021. Ce n'est qu'en 2021 qu'une augmentation est constatée, pour la première fois, sans pour autant revenir au niveau de 2015 et 2016.

Evolution du personnel effectif	juil 2011	juil 2012	juil 2013	juil 2014	déc 2015	sept 2016	déc 2017	déc 2018	déc 2019	déc 2020	déc 2021
Magistrats	38	42	46	47	54	54	54	54	55	54	55
Greffiers	8	10	10	11	11	13	15	15	15	15	15
Total des titulaires de fonction: magistrats et greffiers	46	52	56	58	65	67	69	69	70	69	70
Division du personnel administratif par niveau	juil 2011	juil 2012	juil 2013	juil 2014	déc 2015	sept 2016	déc 2017	déc 2018	déc 2019	déc 2020	déc 2021
A	119,2	112,6	103,6	94,4	105,9	100,7	97,3	94.1	96.9	93,2	105,3
В	6,00	5,00	4,00	7,00	7,80	7,80	7,8	9,3	11.2	15,4	13,1
С	60,65	75,05	77,70	69,90	75,60	86,80	66,5	65,3	59	53,6	60,3
D	16,80	18,00	16,40	14,70	15,70	15,70	14,6	12,1	11.5	15,5	15,9
Total	202,6	210,7	201,7	186	205	211	186,2	180,8	178,6	177,7	194,6
Total	248,6	262,7	257,7	244	270	278	255,2	249,8	248,6	246,7	264,6

1.2. Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour cause de maladie parmi les juges du Conseil a diminué progressivement au cours des dernières années (voir tableau ci-dessous). Il restait toutefois encore anormalement élevé en 2020. Aussi le Premier président a estimé qu'il était indispensable de prendre des initiatives pour s'attaquer à ce problème. Il a donc chargé le Service Externe de Prévention et de Protection au Travail Mensura de mettre en place un projet visant, d'une part, à obtenir une image exacte de l'ampleur et de la nature du phénomène et, d'autre part, d'accompagner le Conseil dans la mise en place d'un plan de réduction de l'absentéisme parmi les juges.

Dans le même temps, il a été demandé à Mensura de procéder à une analyse des risques psychosociaux liés à l'exercice de la fonction de juge au contentieux des étrangers. L'objectif est ici également de déboucher sur des mesures concrètes visant à améliorer le bien-être au travail, ce qui est également susceptible de contribuer à réduire l'absentéisme (voir point 4.4).

Afin d'impliquer tous les juges dans le projet, celui-ci a débuté avec une session d'inspiration générale. Cette session a non seulement fourni des éléments de réflexion mais a également créé un large consensus sur la nécessité d'évoluer vers une politique d'absentéisme positive.

Lors d'une séance d'engagement, les présidents de chambre ont défini les contours d'une politique d'absentéisme positive. Quels sont les rôles et les responsabilités ? Quels sont les objectifs que nous poursuivons ? Comment mesurer l'impact d'une telle politique d'absentéisme positive ?

Avec l'assistance d'un coach externe, ils ont élaboré au cours d'ateliers de travail un plan pour avancer vers un objectif de réduction de l'absentéisme et, en particulier, des absences de longue durée. Un suivi permanent du projet est assuré lors des réunions des présidents de chambre dont la première réunion a commencé dès la fin de l'année 2021.

Les efforts menés dans ce cadre ont déjà permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi en 2021, une diminution sensible des chiffres de l'absentéisme a pu être observée. L'absentéisme des juges est passé de 10% en 2020 à 7,1 % en 2021, ce qui se rapproche du taux d'absentéisme global du personnel administratif du SPF Intérieur mais reste encore plus élevé que celui du personnel administratif du Conseil.

Le projet sera poursuivi en 2022 avec, entre autres, la formation et le coaching individuel des managers/chefs fonctionnels.

		% de l'absentéisme		
	2018	2019	2020	2021
Magistrats	13%	12%	10%	7,1%
Greffiers	3%	2%	2%	2%
Personnel administratif du CCE	5,8%	5,2%	6,3%	5,4%
Personnel administratif du SPF Intérieur	7,3%	7,5%	7,2%	6,8%

2. Budget

Le tableau ci-dessous représente le budget qui a été alloué au Conseil pour l'année 2021

	Basisallocatie Allocation de base	Vastleggingskrediet Crédit d'engagement	Vereffeningskrediet Crédit de liquidation
		2.633.000,00 €	2.644.000,00 €
Werkingskosten niet-ICT Coûts d'exploitation non-IT	136401121101	1.962.500 €	1.971.500 €
Werkingskosten ICT <i>Coûts</i> d'exploitation IT	136401121104	390.000€	390.000 €
Investeringskosten niet-ICT Coûts d'investissement non- IT	136401742201	60.500 €	61.500 €
Investeringskosten ICT Coûts d'investissement IT	136401742204	220.000€	221.000 €

3. Crise COVID 19

Afin de contenir l'épidémie de la COVID 19, les mesures qui étaient applicables en 2020 ont été poursuivies en 2021. Les principales mesures prises et leur impact sur l'organisation du Conseil sont expliquées cidessous.

3.1. Le télétravail

En 2021, le télétravail est devenu la norme. Il a été demandé aux membres du personnel du Conseil de ne se rendre au bureau qu'une fois par semaine pour rassembler les documents et prendre les mesures permettant le télétravail.

En cas de présence au Conseil, les règles d'hygiène et de "distanciation sociale" devaient être respectées. Ces règles ont régulièrement été communiquées via les E-directs, l'intranet et des affiches dans les couloirs et les zones communes.

Pour assurer la continuité du service, une occupation minimale a été mise en place. Celle-ci comprend :

Un membre de l'équipe de management
Des chauffeurs pour la poste vers l'OE/CGRA
Le personnel de nettoyage
Les archives et la logistique
Le helpdesk ICT
Les collaborateurs pour l'accueil (avec un collaborateur de Sécuritas)
Les collaborateurs du greffe
Les greffiers (un pour chaque contentieux de chaque rôle linguistique au minimum)

Toutes les personnes ayant une vulnérabilité particulière au virus COVID 19 ou dont un proche présentait une telle vulnérabilité, ne devaient pas être présentes au Conseil.

3.2. Guide COVID 19

Toutes les mesures ont été communiquées via des communications internes (« E-directs ») et rassemblées sur l'intranet du Conseil. Afin d'optimaliser leur compréhension un guide COVID 19 a été rédigé. Ce guide comprend toutes les mesures prises et rappelle les règles à respecter. Celles-ci ont été régulièrement adaptées aux changements de circonstances et le guide a été mis à jour à plusieurs reprise (le 16 juin 2021, les 10 et 18 novembre 2021).

Lors d'une augmentation du nombre d'infections en novembre 2021, il a été rappelé aux collaborateurs de ne pas venir sur le lieu de travail s'ils présentaient des symptômes ou avaient eu un contact à haut risque.

3.3. Assainissement de l'air et ventilation au Conseil

Afin d'améliorer la qualité de l'air au Conseil dans la zone accessible au public, des purificateurs d'air ont été installés à l'accueil et dans toutes les salles d'audience en décembre 2021. Purifier l'air est une mesure complémentaire visant à réduire davantage le risque de transmission du virus. Ces purificateurs d'air éliminent les odeurs, les particules de poussière, les allergènes, les virus et les bactéries. Les salles du Conseil sont équipées d'un système de ventilation et les fenêtres sont ouvertes avant, pendant et après les audiences afin d'aérer au maximum. La qualité de l'air est régulièrement mesurée par un compteur de CO².

Des appareils ont également été installés dans l'open space du greffe, compte tenu qu'un mode de télétravail généralisé et maximalisé n'est pas possible pour les collaborateurs du greffe et que leur présence sur le lieu du travail est souvent requise.

En outre, il est important de continuer à respecter les autres mesures: porter un masque, se laver régulièrement les mains et respecter les règles de distanciation sociale.

3.4. Dispense de service

Les membres du personnel invités à se faire vacciner pendant les heures de travail ont bénéficié d'une dispense de service pour le temps nécessaire à la vaccination.

3.5. Les audiences du Conseil

En 2021 les audiences se sont poursuivies, mais à des plages horaires différentes tout au long de la journée, afin de limiter au minimum les contacts entre les différents requérants et les avocats. Des plexiglas ont été installés dans les salles d'audience afin qu'il y ait une séparation entre les juges, les requérants et les interprètes. Seules les personnes convoquées ont été admises au Conseil, telles que l'avocat de la partie requérante, le requérant s'il souhaite comparaître en personne, l'avocat ou le représentant de l'administration concernée et, si nécessaire, un interprète.

3.6. Information au public

Via son site internet https://www.rvv-cce.be, le Conseil s'est efforcé d'informer au mieux les avocats, les requérants et autres parties à la cause, les interprètes et le public des règles en vigueur au Conseil lors de cette crise sanitaire. A cet effet, un encadré spécial 'Mesures corona/covid 19' a été créé sur la page d'accueil du site internet tout comme l'ajout d'un chapitre mesures corona dans les FAQ. Ces mesures ont été mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des mesures prises par le gouvernement.

Des contacts ont été organisés avec les représentants des ordres des avocats pour expliquer certaines mesures et tenter de dégager des solutions qui respectent à la fois les règles de sécurité sanitaire et le principe de la publicité des débats. De ce point de vue, l'installation des capteurs CO² et des purificateurs d'air a permis d'assouplir les mesures applicables.

4. Bien-être au travail

4.1. Nouvelles personnes de confiance.

Le 1^{er} juillet 2021, deux nouvelles personnes de confiance ont été présentées au Conseil dans une communication interne « E-direct ». Ces personnes sont là pour être à l'écoute et chacun peut se confier à elles en toute confiance. Leur neutralité est garantie. Les personnes de confiance peuvent être sollicitées en cas de conflit avec un collègue, de tension avec un supérieur ou de harcèlement moral. Lors d'une double interview dans la newsletter mensuelle, leurs motivations et leur formation ont été expliquées plus en détail. Un E-direct est régulièrement envoyé aux collaborateurs pour leur rappeler la présence de ces personnes de confiance au Conseil.

4.2. Posture de travail

Vu que la plupart des collaborateurs du Conseil travaillent essentiellement à domicile, tout a été mis en œuvre pour informer au mieux et le plus souvent de l'importance d'une bonne position de travail.

Dans la newsletter de janvier 2021, il a été souligné qu'il n'y a pas que les travaux physiquement éprouvants qui créent un risque de plaintes physiques chroniques telles que les maux de dos, les problèmes de cou,... Ces maux peuvent également résulter d'un travail prolongé devant des conditions de travail mal adaptées.

Depuis novembre 2021, des cours de pilates en ligne ont été organisés. Ces leçons permettent de réduire les tensions. Des ateliers de yoga ont également été relancés pour permettre aux collaborateurs de mieux bouger et de se détendre durant les pauses de midi.

4.3. Événement de bien-être sur le thème de la résilience

Lors de l'événement en ligne sur le thème de la résilience, la psychologue Elke Geraerts et l'ancienne joueuse de tennis de haut niveau Monique Monami, ont donné des conseils pour aider les gens à aiguiser leur résilience mentale.

Elles ont souligné que nous avons besoin de résilience pour faire face aux changements dans la société, au travail ou dans notre environnement. Des conseils ont été donnés pour renforcer la résilience mentale en maîtrisant mieux ses pensées et en s'appuyant sur son subconscient.

4.4. Analyse des risques psychosociaux

Le Conseil accorde une attention toute particulière au bien-être au travail et a réalisé en 2021 une analyse des risques psychosociaux pour les titulaires de fonction et une autre pour les membres du personnel administratif.

Analyse des risques psychosociaux pour les titulaires de fonction

L'analyse des risques initiée par le Premier président a été réalisée par Mensura via un questionnaire en ligne, qui pouvait être rempli de manière anonyme. Les résultats de ce questionnaire ont ensuite été approfondis lors de discussions de groupe.

Soixante et un des soixante-huit titulaires de fonction ont coopéré à l'enquête, de sorte que le résultat peut être considéré comme représentatif.

Les résultats et une première recommandation de Mensura concernant les priorités et les actions concrètes ont été présentés à tous les titulaires de fonction lors d'une réunion en ligne.

En 2022, le processus sera poursuivi et un plan d'action concret sera élaboré sur la base des résultats de l'enquête et d'un avis global.

Analyse des risques psychosociaux pour le personnel administratif

L'analyse des risques psychosociaux pour le personnel administratif a été réalisée par le conseiller en prévention du SPF Affaires intérieures et répond aux dispositions de l'article I.3-4 du Code du bien-être au travail.

Deux méthodes d'analyse ont été utilisées :

- Entretiens individuels semi-structurés réalisés avec les responsables du greffe, des services horizontaux et les coordinateurs des chambres,
- Des groupes de discussion ont été organisés pour les membres du personnel de ces services.

Nonante personnes sur cent quatre-vingt-neuf personnes invitées ont participé, soit 48%.

Les résultats ont déjà été présentés aux syndicats au sein du haut comité de consultation compétent. Une présentation des résultats à tous les membres du personnel administratif est prévue pour 2022 et un plan d'action est en cours d'élaboration.

5. Rencontre avec les barreaux.

Le Conseil organise régulièrement des réunions avec les représentants de l'Ordre des barreaux francophones et germanophones et de l'Orde van Vlaamse Balies afin de discuter de points soulevés par chacun des participants. Malgré la crise COVID 19, le Conseil a organisé deux réunions en ligne, le 18 juin et le 1^{er} décembre 2021. A ces réunions, différents points ont été abordés tels que la J-Box, la résorption de l'arriéré, la procédure écrite, les procédure en extrême urgence et la publicité des débats,... Ces réunions permettent des échanges de vues constructifs.

II. ASSEMBLEE GENERALE ET CHAMBRES REUNIES

A côté des très nombreux arrêts rendus par un juge unique ou dans une composition à trois juges, dont un aperçu statistique est donné plus loin, le Conseil rend également des arrêts en assemblée générale ou en chambres réunies.

Conformément à l'article 39/12 de la loi du 15 décembre 1980, cette composition est décidée par le Premier président ou le Président, d'initiative ou à la demande d'une chambre, en vue de garantir l'unité de la jurisprudence ou du développement du droit.

Des assemblées générales statutaires se sont tenues par Skype ou de manière électronique ce qui n'a pas été possible pour les assemblées générales juridictionnelles.

En effet, en 2021, l'une des conséquences de la crise de la COVID 19 a été de rendre particulièrement difficile la tenue d'audiences en assemblée générale ou en chambres réunies. Une seule audience en chambres réunies s'est tenue le 19 octobre 2021 (six juges, 3 F et 3 N); l'arrêt a été prononcé le 16 décembre 2021.

Ci-dessous vous retrouverez une brève explication de l'arrêt pris en chambres réunies pour l'année 2021.

1. Chambres réunies

CCE, 16 décembre 2021: Aucune base factuelle solide dans les rapports des services de renseignement

Le Conseil annule les décisions du Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration de mettre fin au séjour, de délivrer un ordre de quitter le territoire et d'imposer une interdiction d'entrée de 15 ans.

Ces décisions concernent un ressortissant marocain initialement lié au GICM (Groupe Islamique Combattant Marocain) et condamné, de ce fait, à six ans d'emprisonnement en 2007. Toutefois, le 8 octobre 2020, la Cour d'appel de Mons a déclaré l'ensemble des poursuites pénales à son encontre irrecevables en raison d'une violation irréparable du droit à un procès équitable.

Le Secrétaire d'Etat fait valoir, dans les décisions attaquées, que le requérant représente un risque sérieux pour la sécurité nationale. Il précise toutefois que les éléments de l'affaire pénale GICM n'ont pas été pris en compte. Le grave danger pour la sécurité nationale est fondé sur une série de rapports émanant des services de renseignement. Dans les décisions, le requérant est étiqueté comme idéologue et membre principal du "groupe Maaseik", qui adhère à la philosophie salafiste djihadiste et la diffuse au sein de la communauté musulmane locale du Limbourg.

Le Conseil rejoint la partie requérante en ce qu'elle fait valoir que le Secrétaire d'État a agi de manière imprudente en fondant son opinion selon laquelle le requérant constitue une menace grave pour la sécurité nationale exclusivement sur des rapports des services de renseignement qui, à défaut de mentionner la moindre action concrète et avérée, n'ont aucune base factuelle ce qui place le requérant dans l'impossibilité de se défendre. En outre, le Conseil partage le point de vue émis par la partie requérante selon lequel il ne ressort pas clairement des actes attaqués dans quelle mesure les éléments de l'affaire pénale GICM ont effectivement été ignorés, ce qui constitue également un manquement à la diligence requise (CCE 16 décembre 2021, n° 265 593).

III. FORMATIONS ET COLLOQUES

1. Formations et colloques

Outre le prononcé des arrêts, qui constitue le cœur de la mission du Conseil, la juridiction participe également à des activités de formation, soit en tant que productrice, afin notamment de contribuer à la diffusion de sa jurisprudence, ce qui constitue une part de sa mission visant à faciliter l'accès au juge et l'effectivité du recours, soit en tant que consommatrice, ce qui s'intègre dans l'obligation de formation continue imposée aux juges et à leurs collaborateurs.

En 2021, suite à la crise COVID 19, l'essentiel de cette activité a été centrée sur la participation à des colloques et formations en Belgique, le plus souvent en visio-conférence.

Vous trouverez en annexe les différentes formations et colloques auxquels les membres du Conseil ont pu participer en 2021.

2. Formations données au Conseil par le service juridique:

Février 2021: RVV - de begrippen "onderduiken" en "risico op onderduiken" - CCE - les notions de « fuite » et de « risque de fuite »

Mars – Novembre 2021 : RVV - GwH nr. 23/2021 van 25 februari 2021- CCE - l'arrêt de la CC n° 23/2021 du 25 février 2021-

Octobre - Novembre 2021: Brexit

Décembre 2021 : J-Box

3. Midis du Conseil

En 2021, le Conseil a mis tout en œuvre pour favoriser la cohésion au sein de la juridiction. Les activités en présentiel n'ont pas été possibles.

Dès lors, le Conseil a organisé deux Midis du Conseil en ligne. La formule, même si elle a son mérite, a également ses limites et n'a dès lors pas connu le succès escompté.

La première édition du 2 avril a permis aux membres du personnel de se revoir en ligne après un long moment.

Le Premier président a saisi l'occasion pour rappeler à chacun l'importance de garder le contact. Lors de ce midi en ligne, trois courts métrages ont été diffusés sur le thème des droits de l'homme et l'art.

Un second midi du Conseil a eu lieu le 7 mai et clôturait une action de collecte de vivres en faveur des banques alimentaires menée au Conseil du 28 avril au 7 mai. M. Labouvery, administrateur délégué des banques alimentaires pour le Brabant Wallon, a présenté les banques alimentaires et leur fonctionnement. Cette collecte a connu un franc succès.

4. Jobdays

Fin 2021 les jobdays ont à nouveau été autorisés à se dérouler physiquement.

Le Conseil a participé pour la première fois à la journée de l'emploi de la VUB où il y avait beaucoup d'étudiants à la recherche d'un stage d'été.

Le Conseil a également participé à la journée de l'emploi sur le campus de Louvain-la-Neuve organisée par la Faculté de droit et de criminologie de l'UCL. Il s'agissait principalement d'étudiants en Master intéressés par le fonctionnement du Conseil et par les possibilités d'engagement.

La dernière journée de l'emploi à laquelle le Conseil a participé était celle organisée par la KUL. De nombreux étudiants, ont posé des questions sur leurs futurs choix de carrière.

5. Projets universitaires

Le Conseil a soutenu lors de l'année 2021 différents projets universitaires de recherche.

Ainsi, tout au long de l'année 2021-2022, une chercheuse de l'Université de Gand, effectue un travail de terrain dans le cadre de son doctorat sur "Les droits des enfants dans les procédures de recours en matière d'asile".

À cette fin, elle passe quelques jours par semaine au Conseil où, outre l'analyse de la jurisprudence pertinente, elle observe comment les juges et les autres collaborateurs entrent en contact et interagissent avec les enfants et les jeunes pendant la procédure de recours en matière d'asile.

Le Conseil a également collaboré au projet d'une étudiante en droit de l'université de Gand pour son mémoire concernant "de rechtsvormende rol van de rechter in de samenleving".

En invitant des chercheurs universitaires, le Conseil leur permet de voir comment le droit est appliqué au quotidien et comment le Conseil fonctionne (audiences, prise de décision etc.). Les doctorants ont accès aux différents moteurs de recherche et banques de données ce qui leur permet d'affiner et d'optimaliser leurs recherches jurisprudentielles.

6. Visite de juges au Conseil

En octobre 2021, des juges administratifs se sont rendus au Conseil. Le groupe était composé d'un juge espagnol traitant principalement des affaires de droit fiscal, un juge français traitant des affaires de diverses branches du droit, dont le droit de l'immigration, et un juge et deux référendaires belges du Raad voor Vergunningsbetwistingen.

Après un accueil par le Premier président, le service de communication a fait une présentation sur l'historique, le fonctionnement et l'organisation du Conseil et le service juridique a exposé en détail les différentes procédures. Ils ont également assistés à une audience.

Ces échanges permettent à chacun de mieux comprendre le fonctionnement des instances appliquant le droit administratif (dont le droit des étrangers) dans les divers pays européens.

7. Invitation devant la commission de l'intérieur de la chambre des représentants

Le Premier président a été invité le 14 décembre 2021 à présenter le rapport d'activité 2020 du Conseil devant la commission de l'intérieur de la Chambre des représentants. Au cours de cette présentation, il a également fournis aux parlementaires des données chiffrées actualisées correspondant aux onze premiers mois de 2021. Il a également dressé un état des lieux de l'impact de différentes modifications législatives récentes sur le fonctionnement du Conseil et des défis restant à relever.

Quant aux modifications légales, le Premier président a évoqué la création d'une procédure purement écrite à la demande des parties (entrée en vigueur le 10 décembre 2021) et la mise en place d'un système de communication électronique avec les parties (J-box - entrée en vigueur le 1er mars 2022).

Il a également fait mention de la loi sur la discipline et l'évaluation des juges et sur l'extension du cadre temporaire du Conseil dont la publication était encore attendu à cette date.

Le Premier président s'est également attardé plus longuement sur trois défis majeurs que le Conseil aura à relever :

Le premier est celui des différences jurisprudentielles selon les rôles linguistiques et ceci principalement dans la procédure en plein contentieux. Il en a souligné les trois facteurs déterminants qui doivent être pris en compte : l'indépendance des juges, la très grande marge d'appréciation subjective qui est laissée aux juges en plein contentieux et l'absence de pyramide judiciaire.

En second lieu, il a fait état de la complexité croissante des procédures qui desservent l'intérêt général et pénalisent les requérants de bonne foi.

Il a, enfin, rappelé les initiatives lancées par le Conseil en 2021 et a suggéré d'autres pistes de réflexion afin de ramener le taux d'absentéisme à des proportions comparables aux moyennes nationales.

IV. APERCU DES DONNEES STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021

1. Présentation

Au cours de l'année 2021, le nombre de recours enrôlés au Conseil est, dans l'ensemble, en très légère diminution par rapport à 2020.

Cette diminution s'est surtout faite sentir dans le contentieux de l'annulation où le nombre total des recours n'a plus été aussi bas depuis 2010.

En revanche, le contentieux de la protection internationale (plein contentieux) enregistre une nouvelle augmentation du nombre de recours en 2021, bien que moins importante que celle qui avait été constatée en 2020. Il faut remonter jusqu'en 2014 pour retrouver un nombre de recours annuel en plein contentieux supérieur à celui de 2021.

Ventilée par rôle linguistique cette évolution fait apparaitre, pour la première fois, un nombre de recours francophones inférieur aux recours néerlandophones. Cette évolution ne se marque pas en annulation, où le nombre de recours est très voisin dans les deux rôles linguistiques. En revanche, elle est marquante en plein contentieux, avec une différence de 26 % de recours supplémentaires du côté néerlandophone par rapport au rôle linguistique francophone.

Le nombre d'arrêts prononcés est nettement plus élevé en 2021 que durant les années précédentes. Cette augmentation est constatée surtout dans le contentieux de l'annulation, mais est sensible également en plein contentieux.

Ventilée par rôle linguistique et par contentieux l'augmentation du nombre d'arrêts est très marquée dans le contentieux de l'annulation francophone et dans le plein contentieux néerlandophone. Ce sont, par ailleurs, les contentieux où la charge de travail est la plus élevée.

Les graphiques ci-dessous montrent que là où le Conseil n'a pas d'arriéré (plein contentieux dans les deux rôles linguistiques et annulation néerlandophone) la courbe des arrêts sortants suit celle des recours entrants, ce qui indique qu'il ne se crée plus d'arriéré et que les recours qui entrent sont directement traités. En revanche, là où subsiste un arriéré hérité de la décennie passée (annulation francophone), la courbe des arrêts dépasse et s'écarte nettement de celle des recours entrants, ce qui traduit une résorption rapide de l'arriéré.

Le nombre de recours en extrême urgence a encore diminué en 2021 par rapport à 2020, année où il était déjà en forte baisse. Il est plausible que la crise de la COVID 19 explique cette évolution et il est donc difficile d'en tirer des conclusions prospectives pour l'année 2022.

Quant au volume de travail global du Conseil, autrement dit, les recours à l'examen, il a diminué par rapport à l'année précédente de 5 142 recours pendants, ce qui s'explique par la différence entre le nombre d'arrêts rendus et le nombre de nouveaux recours. Cette différence implique donc une réduction de l'arriéré judiciaire. Pour avoir une perception plus précise de cette réduction de l'arriéré, il convient de se pencher sur le volume de travail de plus de 6 mois, c'est-à-dire, les recours toujours à l'examen plus de six mois après leur introduction. A cet égard, on constate également une nette diminution par rapport à l'année précédente. Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, la diminution de cet arriéré est de 5 371 recours.

Le Conseil a été informé de 447 recours en cassation introduits au Conseil d'Etat pendant l'année 2021. Cela signifie que le rapport entre le nombre d'arrêts finaux prononcés en 2021 (19 257) et le nombre de recours en cassation (447) est de 2,2 %. Cela ne constitue qu'une approximation, car des recours en cassation introduits en 2021 pourraient en réalité viser des arrêts prononcés en 2020 et, inversement, des arrêts prononcés à la fin de l'année 2021 pourraient ne faire l'objet d'un recours qu'en 2022. Mais, même en tenant compte de cette réserve, cela indique que le taux de recours en cassation administrative reste peu élevé.

Le Conseil a été informé pendant l'année 2021 de 270 ordonnances de non admissibilité (soit 60%) et 177 ordonnances d'admissibilité (soit 40%). Cela signifie approximativement, que dans 1,% des cas, un arrêt final du Conseil fait l'objet d'une ordonnance d'admissibilité (177 ordonnances d'admissibilité sur 19 257 arrêts finaux rendus pour l'année 2021).

Pendant l'année 2021, le Conseil d'Etat a notifié la cassation de 43 arrêts du Conseil. 34 arrêts de cassation ont été prononcés en français pour seulement 9 en néerlandais. En 2020 la différence était encore plus flagrante (40 cassations francophones pour seulement 8 néerlandophones).

En 2021, le taux de rejet des recours par le Conseil en plein contentieux était supérieur à 78%. La très large majorité des arrêts confirme donc les décisions du CGRA, mais il ne peut pas non plus être considéré que le recours n'offre pas une probabilité raisonnable de succès. Toutefois, cette proportion varie fortement selon le rôle linguistique. On constate donc que la tendance, déjà relevée ci-dessus pour le Conseil d'Etat, à une différence sensible de chance de succès d'un recours se vérifie également au Conseil pour ce qui concerne le plein contentieux. En revanche ce n'est pas le cas pour le contentieux de l'annulation où les taux de rejets sont très proches entre les deux rôles linguistiques. Il ne s'agit donc pas d'une tendance générale, mais d'un phénomène limité au seul plein contentieux.

1. Aperçu de l'input et de l'output

			INPUT			OUTPUT	
		PC	ANN	Σ	PC	ANN	Σ
2010	Σ	7346	8345	15691	8622	8552	17174
	Х	612	695	1308	719	713	1431
2011	Σ	8463	13004	21467	11737	7039	18776
	Х	705	1084	1789	978	587	1565
2012	Σ	10933	18540	29473	10325	11242	21567
	Х	911	1545	2456	860	937	1797
2013	Σ	8868	18896	27764	9831	11625	21456
	Х	739	1575	2314	819	969	1788
2014	Σ	6398	15289	21687	6966	11971	18937
	Х	533	1274	1807	581	998	1578
2015	Σ	4489	12932	17421	6076	17206	23282
	Х	374	1078	1452	506	1434	1940
2016	Σ	4833	11085	15918	4487	15672	20159
	Х	403	924	1327	374	1306	1680
2017	Σ	5674	10213	15887	4012	12435	16447
	Х	473	851	1324	334	1036	1371
2018	Σ	4522	8713	13235	5236	11381	16617
	Х	377	726	1103	436	948	1385
2019	Σ	4767	8826	13593	4829	10693	15522
	Х	397	736	1133	402	891	1294
2020	Σ	5652	8579	14231	5620	10151	15771
	Х	471	715	1186	468	846	1314
2021	Jan	554	653	1207	482	1163	1645
	Fév	376	507	883	532	1121	1653
	Mars	608	786	1394	599	1300	1899
	Avril	510	804	1314	516	1255	1771
	Mai	485	648	1133	453	1059	1512
	Juin	546	774	1320	617	1521	2138
	Juil	548	815	1363	343	1004	1347
	Août	488	725	1213	263	701	964
	Sep	415	680	1095	648	898	1546
	Oct	356	680	1036	575	1266	1841
	Nov	411	653	1064	443	992	1435
	Déc	429	673	1102	482	1023	1505
	Σ	5726	8398	14124	5953	13303	19256
	Х	477	700	1177	496	1109	1605

Fig. 1: aperçu de l'input et de l'output - par type de contentieux

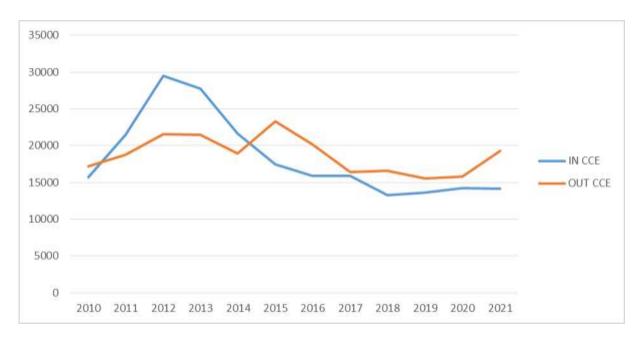


Fig. 2: graphique de l'input et de l'output du Conseil

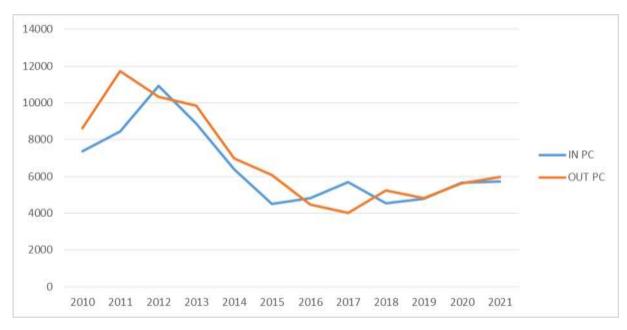


Fig. 3: graphique de l'input et de l'output en PC

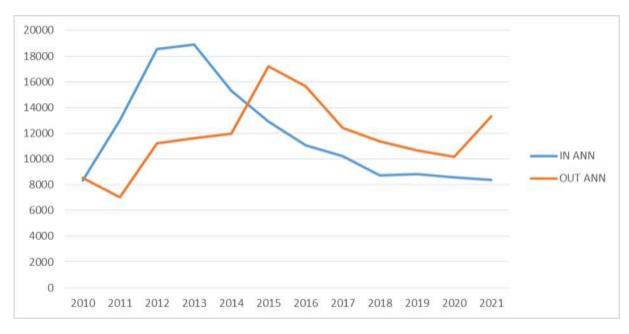


Fig. 4: graphique de l'input et de l'output en ANN

Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) par rôle linguistique

		IN C	CCE			OUT	CCE	
	D	F	N	Σ	D	F	N	Σ
2010	3	8628	7060	15691	5	10583	6586	17174
2011	15	12258	9194	21467	8	10776	7992	18776
2012	11	16973	12489	29473	14	11696	9857	21567
2013	8	15369	12387	27764	7	11770	9679	21456
2014	13	11136	10538	21687	12	10028	8899	18939
2015	11	9748	7662	17421	6	12161	11115	23282
2016	14	8660	7244	15918	4	11293	8862	20159
2017	14	8740	7133	15887	0	8882	7565	16447
2018	9	6876	6350	13235	42	8853	7722	16617
2019	14	7075	6504	13593	11	8387	7124	15522
2020	7	7359	6865	14231	8	9208	6555	15771
2021	13	6713	7398	14124	16	11765	7475	19256

Fig. 5: aperçu de l'input et de l'output - par rôle linguistique

Figures 1, 2, 3 et 4 (voir supra) prennent en compte tous les recours entrants et tous les arrêts finaux c.à.d. les arrêts qui clôturent un recours au Conseil. Ces chiffres reprennent les arrêts de rejet prononcés dans les recours en suspension d'extrême urgence, lorsque la requête en annulation n'est pas introduite par la même requête.

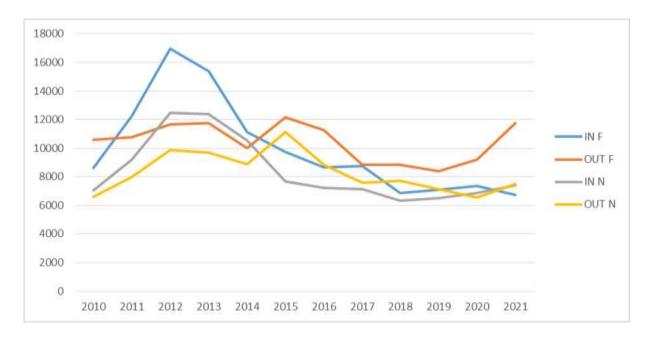


Fig. 6: graphique de l'input et de l'output du Conseil par rôle linguistique

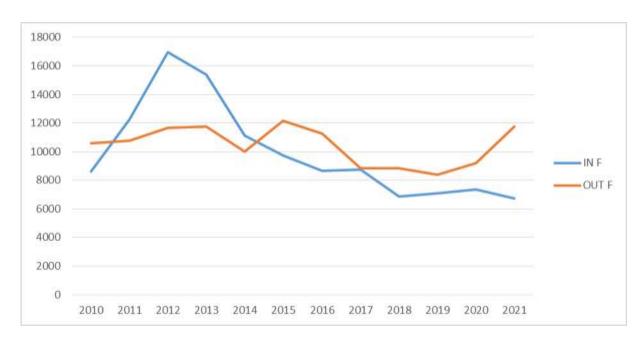


Fig. 7: graphique de l'input et de l'output pour le rôle linguistique francophone

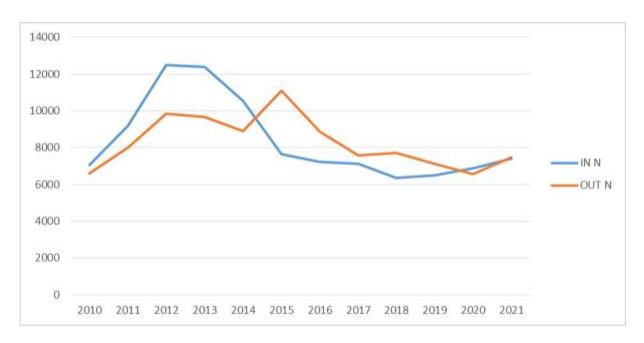


Fig. 8: graphique de l'input et de l'output pour le rôle linguistique néerlandophone

Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) en plein contentieux par rôle linguistique

			INPUT PC			OUTPUT PC	
		F	N	Σ	F	N	Σ
2010	Σ	4453	2893	7346	5642	2980	8622
	Х	371	241	612	470	248	718
2011	Σ	4756	3707	8463	7751	3986	11737
	Х	396	309	705	646	332	978
2012	Σ	6407	4526	10933	6206	4119	10325
	Х	534	377	911	517	343	860
2013	Σ	5395	3473	8868	6083	3748	9831
	Х	450	289	739	507	312	819
2014	Σ	3469	2929	6398	4183	2783	6966
	Х	289	244	533	349	232	580
2015	Σ	2536	1953	4489	3670	2406	6076
	Х	211	163	374	306	201	506
2016	Σ	2344	2489	4833	2261	2226	4487
	Х	195	207	403	188	186	374
2017	Σ	2651	3023	5674	1744	2268	4012
	Х	221	252	473	145	189	334
2018	Σ	2012	2510	4522	2416	2820	5236
	Х	168	209	377	201	235	436
2019	Σ	2116	2651	4767	2408	2421	4829
	Х	176	221	397	201	202	402
2020	Σ	2686	2966	5652	2696	2924	5620
	Х	224	247	471	225	244	468
2021	Jan	257	297	554	185	297	482
	Fév	128	248	376	255	277	532
	Mars	281	327	608	304	295	599
	Avril	203	307	510	205	311	516
	Mai	219	266	485	217	236	453
	Juin	238	308	546	298	319	617
	Juil	213	335	548	153	190	343
	Août	194	294	488	155	108	263
	Sep	197	218	415	192	456	648
	Oct	153	203	356	191	384	575
	Nov	205	206	411	213	230	443
	Déc	243	186	429	175	307	482
	Σ	2531	3195	5726	2543	3410	5953
	X	211	266	477	212	284	496

Fig. 9: aperçu de l'input et de l'output - en plein contentieux par rôle linguistique

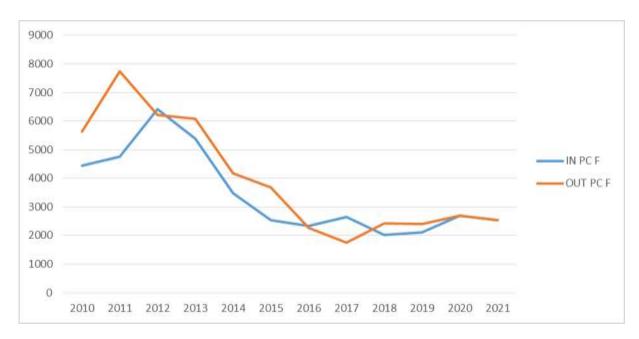


Fig. 10: graphique de l'input et de l'output en plein contentieux pour le rôle linguistique francophone

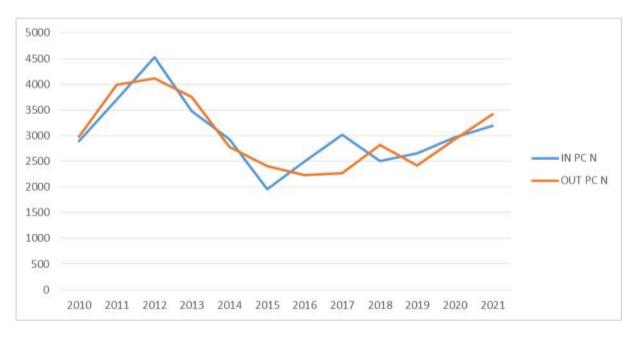


Fig. 11: graphique de l'input et de l'output en plein contentieux pour le rôle linguistique néerlandophone

Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) par rôle linguistique en annulation

			INPU	ΓANN			OUTPUT ANN				
		F	N	D	Σ	F	N	D	Σ		
2010	Σ	4175	4167	3	8345	4941	3606	5	8552		
	Х	348	347	0	695	412	301	0	713		
2011	Σ	7502	5487	15	13004	3025	4006	8	7039		
	Х	625	457	1	1084	252	334	1	587		
2012	Σ	10566	7963	11	18540	5490	5738	14	11242		
	Х	881	664	1	1545	457	478	1	937		
2013	Σ	9974	8914	8	18896	5687	5931	7	11625		
	Х	831	743	1	1575	474	494	1	969		
2014	Σ	7667	7609	13	15289	5845	6116	12	11973		
	Х	639	634	1	1274	487	510	1	998		
2015	Σ	7212	5709	11	12932	8491	8709	6	17206		
	Х	601	476	1	1078	708	726	1	1434		
2016	Σ	6316	4755	14	11085	9032	6636	4	15672		
	Х	526	396	1	924	753	553	0	1306		
2017	Σ	6089	4110	14	10213	7138	5297	0	12435		
	Х	507	342	1	851	595	441	0	1036		
2018	Σ	4864	3840	9	8713	6437	4902	42	11381		
	Х	405	320	1	726	536	408	4	948		
2019	Σ	4959	3853	14	8826	5979	4703	11	10693		
	Х	413	321	1	735	498	392	1	891		
2020	Σ	4673	3899	7	8579	6512	3631	8	10151		
	Х	389	325	1	715	543	303	1	846		
2021	Jan	327	326	0	653	728	435	0	1163		
	Fév	238	269	0	507	796	323	2	1121		
	Mars	351	432	3	786	944	355	1	1300		
	Avril	388	415	1	804	878	377	0	1255		
	Mai	323	325	0	648	796	260	3	1059		
	Juin	386	388	0	774	1145	376	0	1521		
	Juil	395	418	2	815	680	322	2	1004		
	Août	419	301	5	725	564	136	1	701		
	Sep	349	331	0	680	517	380	1	898		
	Oct	383	297	0	680	827	438	1	1266		
	Nov	309	344	0	653	691	296	5	992		
	Déc	314	357	2	673	656	367	0	1023		
	Σ	4182	4203	13	8398	9222	4065	16	13303		
	Х	348	350	1	700	769	339	1	1109		

Fig. 12: aperçu de l'input et de l'output - en annulation par rôle linguistique

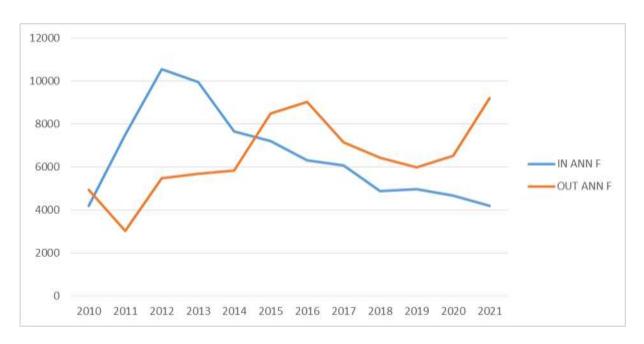


Fig. 13: graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique francophone

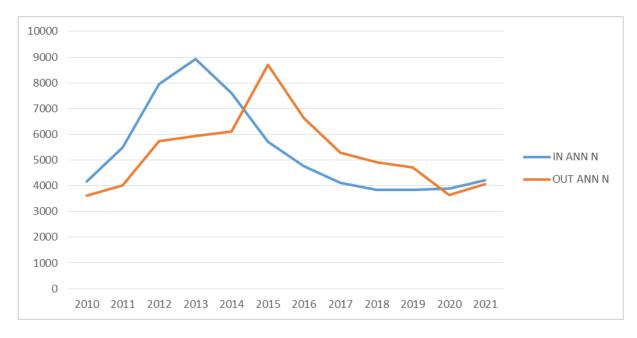


Fig. 14: graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique néerlandophone

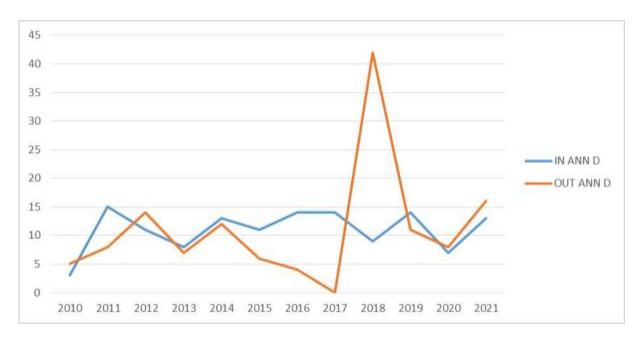


Fig. 15: graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique germanophone

2. Aperçu de la procédure en extrême urgence (EU)

		F	N	D	Σ
2011	Σ	290	395	0	685
	X	24	33	0	57
2012	Σ	398	481	0	879
	X	33	40	0	73
2013	Σ	504	514	0	1018
	X	42	43	0	85
2014	Σ	478	510	0	988
	X	40	43	0	82
2015	Σ	544	633	0	1177
	X	45	53	0	98
2016	Σ	615	675	0	1290
	X	51	56	0	108
2017	Σ	414	559	0	973
	X	35	47	0	81
2018	Σ	400	616	0	1016
	X	33	51	0	85
2019	Σ	443	743	1	1187
	Х	37	62	0	99
2020	Σ	173	212	2	387
	Х	14	18	0	32
2021	Jan	7	16	0	23
	Fév	9	30	0	39
	Mars	12	30	0	42
	Avril	14	20	0	34
	Mai	10	10	0	20
	Juin	9	20	0	29
	Juil	8	14	0	22
	Août	15	5	0	20
	Sep	24	19	0	43
	Oct	12	17	0	29
	Nov	7	11	0	18
	Déc	6	9	0	15
	Σ	133	201	0	334
	Χ	11	17	0	28

Fig. 16: output des recours en extrême urgence (EU)

3. Volume de travail des recours pendants du Conseil

Les figures ci-dessous reprennent tous les recours entrants à partir du 1er juillet 2007 dans lesquels il n'y a pas encore d'arrêts finaux prononcés à la date indiquée.

			31 déc 2017		31 déc 2018		31 déc 2019		31 déc 2020		31 déc 2021	
Volume de	РС	Σ	3352	16%	2666	15%	2604	16%	2646	18%	2422	26%
travail	ANN	Σ	17949	84%	15263	85%	13399	84%	11769	82%	6851	74%
CCE	Σ		21301	100%	17929	100%	16003	100%	14415	100%	9273	100%
Volume de	РС	Σ	1263	8%	1414	10%	737	7%	770	8%	508	13%
travail CCE > 6	ANN	Σ	14229	92%	12435	90%	10137	93%	8621	92%	3512	87%
mois	Σ		15492	100%	13849	100%	10874	100%	9391	100%	4020	100%

Fig. 17: total du volume de travail des recours pendants du Conseil

Le volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique francophone (F)

			31 déc 2017		31 déc 2018		31 déc 2019		31 déc 2020		31 déc 2021	
Volume de	PC	Σ	1846	11%	1450	10%	1157	9%	1154	10%	1144	18%
travail	ANN	Σ	14645	89%	13078	90%	12062	91%	10158	90%	5102	82%
CCE	Σ		16491	100%	14528	100%	13219	100%	11312	100%	6246	100%
Volume de	РС	Σ	932	7%	881	7%	404	4%	337	4%	189	6%
travail CCE > 6	ANN	Σ	12354	93%	11333	93%	9826	96%	8193	96%	3194	94%
mois	Σ		13286	100%	12214	100%	10230	100%	8530	100%	3383	100%

Fig. 18: total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique francophone

Le volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique néerlandophone (N)

			31 déc 2017		31 déc 2018		31 déc 2019		31 déc 2020		31 déc 2021	
Volume de	PC	Σ	1506	32%	1216	36%	1447	52%	1492	48%	1278	42%
travail	ANN	Σ	3264	68%	2179	64%	1328	48%	1604	52%	1744	58%
CCE	Σ		4770	100%	3395	100%	2775	100%	3096	100%	3022	100%
Volume de	РС	Σ	331	15%	533	33%	333	52%	433	51%	319	50%
travail CCE > 6	ANN	Σ	1839	85%	1099	67%	310	48%	423	49%	317	50%
mois	Σ		2170	100%	1632	100%	643	100%	856	100%	636	100%

Fig. 19: total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique néerlandophone

Le volume de travail pour le rôle linguistique germanophone (D)

			31 déc	2017	31 déc	2018	31 déc	2019	31 déc	2020	31 déc	2021
Volume de	РС	Σ	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
travail	ANN	Σ	40	100%	6	100%	9	100%	7	100%	5	100%
CCE	Σ		40	100%	6	100%	9	100%	7	100%	5	100%
Volume de	РС	Σ	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
travail CCE > 6	ANN	Σ	36	100%	3	100%	1	100%	5	100%	1	100%
mois	Σ		36	100%	3	100%	1	100%	5	100%	1	100%

Fig. 20 : total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique germanophone

Volume de travail du Conseil :

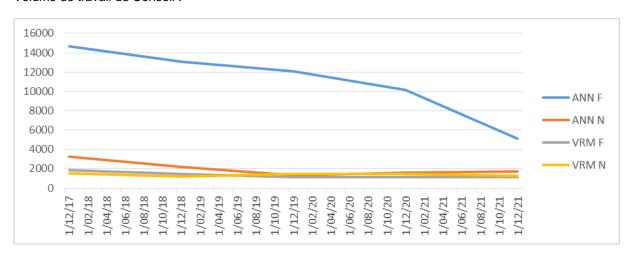


Fig. 21: graphique total du volume de travail des recours pendants du Conseil

Arriéré plus de 6 mois :

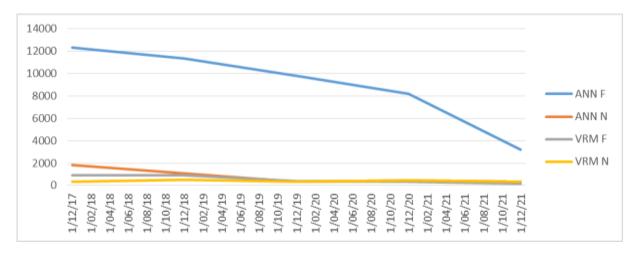


Fig. 22: graphique du volume de travail des recours pendants du Conseil de plus de 6 mois

4. Aperçu des recours en cassation notifiés au Conseil en 2021

CE admissibilité	2018		2019		2020		2021	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non-admissible	232	67%	237	62%	276	65%	270	60%
Admissible	113	33%	145	38%	148	35%	177	40%
Total	345	100%	382	100%	424	100%	447	100%

Fig. 23: recours en cassation-niveau admissibilité

CE admissibilité F	2018		2019		2020		2021	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non-admissible	102	54%	145	56%	183	67%	134	50%
Admissible	88	46%	115	44%	92	33%	134	50%
Total	190	100%	260	100%	275	100%	268	100%

Fig. 24: recours en cassation-niveau admissibilité francophone

CE admissibilité N	2018		2019		2020		2021	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non-admissible	130	84%	92	75%	93	62%	136	76%
Admissible	25	16%	30	25%	56	38%	43	24%
Total	155	100%	122	100%	149	100%	179	100%

Fig. 25 : recours en cassation-niveau admissibilité néerlandophone

Nombre		2018	2019	2020	2021
ANN	F	29	34	20	23
	Ν	8	5	7	7
PC	F	3	10	20	11
	Z	0	5	1	2
Total		40	54	48	43

Fig. 26: nombre de cassation notifiées au Conseil en 2021

Taux		2018	2019	2020	2021
ANN	F	0,45%	0,57%	0,31%	0,27%
	Ν	0,16%	0,11%	0,19%	0,19%
PC	F	0,12%	0,42%	0,74%	0,46%
	Ν	0,00%	0,21%	0,03%	0,06%
Total		0,24%	0,35%	0,30%	0,24%

Fig. 27 le % net de cassation par rapport à notre output

5. Rapport entre les Dicta des arrêts

Ci-dessous vous trouverez les chiffres pour le Conseil du rapport entre les dicta. Un arrêt peut contenir plusieurs dicta .

Dicta des arrêts en plein contentieux

			Ra	pport entre	e les Dict	a des arr	êts en PC			
			%				Σ		Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	RECON	P.S.	REJET	ANNUL	RECON	P.S.		
2017	84,10%	10,66%	4,96%	0,27%	3391	430	200	11	100,00%	4032
2018	81,06%	9,98%	7,90%	1,07%	4258	524	415	56	100,00%	5253
2019	82,29%	10,65%	5,77%	1,30%	3995	517	280	63	100,00%	4855
2020	85,39%	10,06%	3,90%	0,64%	4811	567	220	36	100,00%	5634
2021	78,87%	11,83%	8,58%	0,72%	4707	706	512	43	100,00%	5968
Σ	82,21%	10,66%	6,32%	0,81%	21162	2744	1627	209	100,00%	25742

Fig. 28: rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux

Dicta des arrêts en plein contentieux francophone

			Rap	port entre	les Dicta	des arrê	ts en PC F	:		
			%					Totaal %	Nombre Total	
	REJET ANNUL RECON P.S. REJET ANNUL RECON P.S.									
2017	70,11%	19,51%	9,81%	0,57%	1236	344	173	10	100,00%	1763
2018	69,34%	13,72%	15,57%	1,36%	1683	333	378	33	100,00%	2427
2019	72,83%	14,43%	10,50%	2,23%	1761	349	254	54	100,00%	2418
2020	77,03%	14,76%	7,25%	0,96%	2082	399	196	26	100,00%	2703
2021	62,87%	18,51%	17,57%	1,06%	1607	473	449	27	100,00%	2556
Σ	70,52%	15,99%	12,22%	1,26%	8369	1898	1450	150	100,00%	11867

Fig. 29: rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux pour le rôle linguistique francophone

Dicta des arrêts en plein contentieux néerlandophone

			Rap	port entre	les Dicta	a des arrê	ts en PC N	N .		
			%				Totaal %	Nombre Total		
	REJET	ANNUL	RECON	P.S.	REJET	ANNUL	RECON	P.S.		
2017	94,98%	3,79%	1,19%	0,04%	2155	86	27	1	100,00%	2269
2018	91,12%	6,76%	1,31%	0,81%	2575	191	37	23	100,00%	2826
2019	91,67%	6,89%	1,07%	0,37%	2234	168	26	9	100,00%	2437
2020	93,11%	5,73%	0,82%	0,34%	2729	168	24	10	100,00%	2931
2021	90,86%	6,83%	1,85%	0,47%	3100	233	63	16	100,00%	3412
Σ	92,20%	6,10%	1,28%	0,43%	12793	846	177	59	100,00%	13875

Fig. 30: rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux pour le rôle linguistique néerlandophone

Dicta des arrêts en annulation

		Rapport entre	e les Dicta des	arrêts en ANN		
	q	%		Σ	Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2017	86,38%	13,62%	10908	1720	100,00%	12628
2018	85,39%	14,61%	9823	1681	100,00%	11504
2019	82,82%	17,18%	8963	1859	100,00%	10822
2020	84,59%	15,41%	8665	1578	100,00%	10243
2021	85,89%	14,11%	11532	1895	100,00%	13427
Σ	85,10%	14,90%	49891	8733	100,00%	58624

Fig. 31: rapport entre les dicta des arrêts en annulation

Dicta des arrêts en annulation francophone

		Rapport entre	les Dicta des a	arrêts en ANN	F	
		%	:	Σ	Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2017	86,17%	13,83%	6219	998	100,00%	7217
2018	84,68%	15,32%	5515	998	100,00%	6513
2019	82,16%	17,84%	4987	1083	100,00%	6070
2020	84,30%	15,70%	5553	1034	100,00%	6587
2021	84,61%	15,39%	7892	1436	100,00%	9328
Σ	84,46%	15,54%	30166	5549	100,00%	35715

Fig. 32: rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique francophone

Dicta des arrêts en annulation néerlandophone

		Rapport entre	les Dicta des a	rrêts en ANN I	N	
	·	%	:	Σ	Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2017	86,66%	13,34%	4689	722	100,00%	5411
2018	86,43%	13,57%	4274	671	100,00%	4945
2019	83,72%	16,28%	3969	772	100,00%	4741
2020	85,12%	14,88%	3105	543	100,00%	3648
2021	88,86%	11,14%	3628	455	100,00%	4083
Σ	86,14%	13,86%	19665	3163	100,00%	22828

Fig. 33: rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique néerlandophone

Dicta des arrêts en annulation germanophone

Rapport entre les Dicta des arrêts en ANN D							
	%		Σ		Total %	Nombre Total	
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL			
2017	-	-	0	0	-	0	
2018	73,91%	26,09%	34	12	100,00%	46	
2019	63,64%	36,36%	7	4	100,00%	11	
2020	87,50%	12,50%	7	1	100,00%	8	
2021	75,00%	25,00%	12	4	100,00%	16	
Σ	74,07%	25,93%	60	21	100,00%	81	

Fig. 34: rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique germanophone

6. Délai moyen de traitement d'un recours au Conseil

1/01/2021 –	ANN		PC		Total	
31/12/2021	Σ	délai	Σ	délai	Σ	délai
In et out dans la période	3695	130,4	3274	133,2	6969	131,7
Out dans la période	13304	626,1	5953	176,9	19257	487,3

Fig. 35: délai moyen de traitement d'un recours au Conseil

Le délai est calculé entre la date de l'enrôlement (voir article 39/76, § 3, de la loi) et la date de l'arrêt final.

La première ligne concerne ce qui est entré entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 et est sorti entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Le délai moyen de traitement est de 131,7 jours.

La deuxième ligne concerne tous les arrêts prononcés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Le délai de traitement est beaucoup plus long car cela englobe la résorption de l'arriéré du Conseil (487,3 jours).

	Nombre de recours entrés en 2021	Nombre de recours entrés en 2021, clôturés en 2021	% clôturé en 2021	Délai en jours
ANN	8404	3695	44%	130
PC	5720	3274	57%	133
Total	14124	6969	49%	132

Fig. 36: taux de traitement des recours entrés en 2021 et clôturés en 2021

Le tableau représente le nombre de recours entrés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 et le nombre de recours clôturés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Le délai moyen de traitement est de 131,7 jours.

Serge Bodart Premier président

V. ANNEXES

Annexe 1 : Formations et colloques proposés en 2021 :

Janvier 2021: CPO - EU Immigration Law for Judges

Février 2021: IGO - Voorkomen van en omgaan met agressiviteit en conflicten

Février 2021: VJV - Deugdelijk recht

Février 2021: IGO - Voorkomen van burn-out – Magistraten

Février 2021: IFJ - L'enlèvement parental international

Février 2021 : EPAPER - Conférences internationale sur la thématique du DIP familial

Mars 2021 : IFJ - Bien-être au travail pour dirigeants

Mars 2021 : IFJ - Prévenir et gérer l'agressivité

Mars 2021: IGO - Communicatie ter terechtzitting voor magistraten (deel 1)

Mars 2021: Université de Reims - Asile et nouvelles conflictualités

Mars 2021 : Tussenkomst inzake het jaarlijks verslag van het comité T: Respect des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Avril 2021: IFJ - Mieux gérer son temps

Mai 2021 : Die Keure Antwerpen - Migratie en recht op sociale zekerheid en bijstand

Mai 2021: ULB - La réponse belge à la crise du covid-19 au regard du droit public

Juin 2021: EASO (EUAA) - Country of Origin Information

Juin 2021: ADDE - Actualités en droit des étrangers

Juin 2021: CPO - EU Asylum Law for Judges

Juin 2021: Exeter - Adjudicating Refugee Claims in Practice: Advocacy and Experience at Asylum Court Appeals

Juillet 2021: EASO (EUAA) - Professional Development Workshop on Exclusion from International Protection

Septembre 2021: UCL - MOOC Asiel- en vluchtelingenrecht

Septembre 2021: Die Keure Antwerpen - Efficiënte en effectieve rechtsbescherming door de RvS

Septembre 2021: UGent - "(Dis)connecting People? The law and practice of family reunification"

Septembre 2021: Die Keure Antwerpen - Actuele ontwikkelingen in het migratie- en migrantenrecht

Septembre 2021: EASO (EUAA) - Asylum Procedures and the principle of non-refoulement

Septembre/Octobre 2021: colloque GEPA

Octobre 2021: EASO (EUAA)- Professional Development Workshop on Evidence and Credibility Assessment

October 2021: Die Keure Antwerpen - Actuele ontwikkelingen in het migratie- en migrantenrecht

Octobre 2021: EASO (EUAA)- High Level Conference, celebrating the 10th anniversary since EASO became operational

Octobre 2021: IFJ - Exposition émotionnelle des magistrats

Octobre 2021 : het Agentschap Integratie en Inburgering - Infosessie Afghanistan

Octobre 2021: UNHCR COI Forum over El Salvador

Octobre 2021: Prof J. Verhellen - Internationaal Privaatrecht

Octobre 2021: UG - voorstelling van Mevr. Jinske Verhellen over de linken tussen het IPR, het vluchtelingenverdrag (art. 12 en 25), de gezinsherenigingsrichtlijn en de rechtspraak van het HvJ

Novembre 2021: Die Keure Antwerpen - Actuele ontwikkelingen in het migratie- en migrantenrecht

Novembre 2021: EASO (EUAA) - High Level Expert Panels - IARMJ - CJEU - EctHR

Novembre 2021: EASO (EUAA) - The asylum judge in search of European convergence: Protecting what and how?

Novembre 2021: Die Keure Antwerpen - Actualiteiten Handvest van de Grondrechten van de EU

Novembre 2021: EASO (EUAA) - Qualification for International Protection

Décembre 2021: CeDIE - Workshop: Exploring the Challenges and Pitfalls of Vulnerabilities in the Belgian Asylum System: Actors in Dialogue

Annexe 2

Définition : plein contentieux et annulation

PC: procédure de pleine juridiction (demandes de reconnaissance du statut de réfugié ou d'octroi du statut de protection subsidiaire)

ANN: procédure d'annulation (recours en annulation contre des décisions individuelles prises en application de la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des ressortissants étrangers)

Input / IN: le nombre de recours inscrits au rôle sur une période donné

Output / OUT: le nombre de recours qui ont abouti à un arrêt final sur une période donnée

Arriéré: le nombre de recours inscrits au rôle depuis plus de six mois sans arrêt final

Type de décision Output: type de décision prise par le CCE en cas d'arrêt final. 1 arrêt peut contenir plusieurs types de décision

Moy XXXX: moyenne mensuelle pour l'année civile XXXX

F : rôle linguistique francophone
N : rôle linguistique néerlandophone
D : rôle linguistique germanophone

REJET: rejet du recours

ANNUL: annulation de l'acte attaqué

RECON : reconnaissance du statut de réfugié **P.S.** : octroi du statut de protection subsidiaire